

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DU TEXTILE, SPÉCIALITÉ « ARTISTE LICIER »**

SESSION 2018

# SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission.....	3
A) Le rappel des épreuves.....	3
1) Les épreuves d'admissibilité.....	3
2) Les épreuves d'admission.....	3
B) Le jury.....	3
1) La composition du jury.....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours externe.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admissibilité.....	4
C) Les épreuves orales d'admissibilité.....	5
1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art.....	5
2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier.....	6
D) Les épreuves d'admission.....	6
1) L'épreuve pratique d'admission.....	6
2) L'épreuve de dessin.....	6
III. Les statistiques.....	8

## I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

### A) Le rappel des épreuves

#### 1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « *la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :*

*1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :*

*- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),*

*L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;*

*- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),*

*L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).*

*2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »*

#### 2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « *la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant : - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et*

*- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».*

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en la « *réalisation d'un fragment de tapis ou de tapisserie d'après un modèle donné, après avoir fait l'échantillonnage et le calque technique (durée : cinq semaines). »*

L'épreuve de dessin consiste en :

- « - a) un dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant (durée : quatre heures) ;*
- b) une étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie (durée : quatre heures) ;*
- c) un agrandissement aux carreaux et mise en couleur (durée : vingt et une heures). »*

La phase d'admission dure cinq semaines et 29 heures au total.

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Pascal TORRES, conservateur en chef du patrimoine, département des objets d'art, musée du Louvre.

### Membres de ce jury :

- Madame Charlotte CHENEVIÈRE, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », atelier de Paris, département de la production, Manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Christophe PELLISSIER, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », atelier de Paris, département de la production, Manufacture nationale de la Savonnerie, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Madame Marie RUTSCHOWSCAYA, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », cheffe de service adjointe, département de la production, Manufacture nationale de la tapisserie des Gobelins, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

## 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de ce concours externe

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 5 juin au 10 juillet 2018
Date de l'épreuve écrite	Le 18 septembre 2018
Date des épreuves orales	Les 26 et 27 septembre 2018
Date de la réunion d'admissibilité	Le 27 septembre 2018
Dates des épreuves pratiques	Du 22 octobre au 30 novembre 2018
Date de la réunion d'admission	Le 4 décembre 2018

### B) L'épreuve écrite d'admissibilité

Le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité consistait dans l'élaboration technique d'un futur tapis ou d'une future tapisserie qui serait tissé(e) d'après une maquette (dont le titre est *Plat et Dessert*) réalisée par l'artiste contemporain Erik Dietman. Une reproduction de la maquette était communiquée aux candidats. Ces derniers devaient réaliser un document de type cahier des charges détaillant, à partir du document photographique, les dimensions de l'œuvre à tisser (le rapport d'agrandissement leur était donné), le sens du tissage, le rapport chaîne-trame, le nombre de couleurs selon eux nécessaires à la réalisation de cette œuvre, le choix des matériaux et des méthodes de mise en œuvre ainsi que les techniques d'interprétation qui pouvaient

être proposées au regard de la maquette d'Erik Dietman. Trois techniques (haute-lisse, basse-lisse ou Savonnerie) pouvaient être librement envisagées par les candidats en fonction de leur expérience pratique.

Dans un second temps, il était demandé aux candidats d'exposer les étapes de l'élaboration du calque ainsi que son installation puis de détailler les précautions (selon eux nécessaires) à prendre au cours de l'exécution de ces tâches. Ainsi, le propre énoncé du sujet proposait un plan de rédaction afin de permettre aux candidats de consacrer plus de temps au développement de leur pensée qu'à la rigueur de la construction de leur argumentation. En général cependant, il semble que les candidats ont eu du mal à structurer leurs travaux alors que le plan leur était donné. Cette difficulté était peut-être liée à un défaut d'analyse du sujet.

En effet, il aurait été bienvenu d'ouvrir la rédaction par un commentaire perspicace de l'œuvre d'Erik Dietman, de souligner que la maquette était elle-même une œuvre de « papier tissé » mariant une sérigraphie de Andy Warhol et une composition d'Henri Matisse. Ainsi, la maquette « tissée » appelait-elle, par elle-même, à des variations particulièrement fines et subtiles dans le choix des matériaux et techniques de tissage qui seraient ultérieurement privilégiés par les candidats. Aucun des candidats n'a hélas relevé cette caractéristique essentielle de la maquette de Dietman (notamment dans le choix des matériaux et du nombre des couleurs nécessaires à la réalisation du tissage), ce que le jury a déploré dans la mesure où l'observation de la maquette et sa compréhension constituent tout de même un élément fondamental dans l'élaboration de tout projet de tissage.

À défaut de la finesse d'observation nécessaire à la compréhension intégrale du sujet, les candidats ont fait preuve de connaissances techniques très poussées, leur permettant malgré tout de maîtriser honorablement l'épreuve.

La qualité inégale des diverses copies n'était pas tant la conséquence du degré de maîtrise des éléments techniques dont témoignaient les candidats. L'aspect brouillon de certaines rédactions, la force ou la faiblesse de l'expression écrite, les caprices orthographiques, ou syntaxiques selon les cas, auront fortement orienté l'appréciation des épreuves par le jury.

En règle générale, le jury attendait une argumentation précise des partis pris défendus par les candidats, une affirmation volontaire de leurs points de vues, autant d'éléments qui trop souvent s'effaçaient devant le poids de la connaissance technique trop souvent récitée telle une leçon apprise de mémoire plutôt qu'un argumentaire venant soutenir une démarche engagée. Il eut été préférable que les candidats osassent affronter et argumenter en faveur d'une véritable prise de risque face à une situation proposée.

### C) Les épreuves orales d'admissibilité

Cinq candidats, sur dix candidats convoqués, se sont présentés aux épreuves orales d'admissibilité. Les candidats absents n'ont pas jugé bon d'en informer le bureau des concours et de la préparation aux examens. Cette légèreté n'incite pas à la meilleure des considérations, d'autant que le jury a inutilement fait acte de présence, afin de permettre à tout candidat convoqué de se présenter aux épreuves orales d'admissibilité au cas où il eût souhaité se préparer à une épreuve ultérieure d'un même concours. Par-delà toute exigence de courtoisie, bien légitime cependant, le jury demande en conséquence que la décision soit prise administrativement, dans le cadre des concours à venir, d'éliminer d'office tout candidat absent lors d'une épreuve d'admissibilité si le dit candidat n'a pas préalablement informé de son absence l'administration du bureau des concours.

#### 1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

Les sujets d'Histoire de l'art portaient sur l'histoire du tapis et de la tapisserie en Occident du Moyen-Âge à nos jours. Deux reproductions légendées de tapis et/ou de tapisseries étaient proposées aux candidats qui devaient les commenter devant le jury en les replaçant dans leur contexte historique et en proposant une analyse détaillée pendant 10 minutes au plus. Le jury interrogeait ensuite durant dix minutes les candidats, afin d'apprécier l'étendue de leur connaissance, ainsi que leur capacité d'analyse d'une œuvre majeure, de l'histoire de l'art.

Le jury a pu apprécier la solide formation en histoire de l'art dont témoignaient l'ensemble des candidats qui ont su animer leurs exposés non seulement par des connaissances précises et bien souvent très perspicaces mais aussi par un sens de l'observation et de la déduction aiguisé.

On notera toutefois que le lien thématique entre les œuvres que réunissait chacun des sujets proposés aux candidats – or ce lien thématique avait présidé au choix des œuvres par le jury – n'a pas toujours été immédiatement compris par les candidats. Ce n'est qu'au moment des questions posées par le jury que les candidats ont le plus souvent saisi la cohérence et la complémentarité qui unissaient les deux œuvres qu'ils devaient analyser, ce qui leur a permis de structurer plus solidement leur argumentation en ouvrant leur analyse au vaste horizon de l'évolution des formes et des styles dans l'Histoire des arts.

## 2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

En s'aidant, s'ils le souhaitaient, d'exemples de leurs choix, les candidats devaient répondre de façon détaillée à une question relative à l'une des étapes essentielles du tissage d'un tapis ou d'une tapisserie. Il s'agissait donc, au même titre que l'épreuve d'Histoire de l'art, d'une épreuve essentielle pour déterminer l'admissibilité des candidats au regard de leur aptitude à gérer une situation professionnelle donnée.

Malgré la suggestion d'avoir recours à des exemples concrets, les candidats ont, de façon générale, éludé les exemples. Ceux qui, par contre, ont su rendre leur exposé vivant et affirmé par la démonstration exemplaire et une argumentation mêlant parfois le geste à la parole, ont gagné de nombreux points à l'occasion de cette épreuve.

Ici encore le jury attendait, sinon des prises de risques malencontreuses et inutiles, une affirmation de la démarche technique propre à chacun des candidats et une argumentation soutenant leur conception technique de l'art du tissage, en aucun cas la récitation d'une leçon apprise de mémoire et dénuée de caractère.

## D) Les épreuves d'admission

### 1) L'épreuve pratique d'admission

L'épreuve pratique d'admission consistait dans le tissage en tapisserie (basse-lice ou haute-lice) ou en tapis (Savonnerie) d'un carton d'après le détail simplifié d'une lithographie de Pablo Picasso.

L'excellence des réalisations de chacun des candidats doit être ici soulignée. En effet, face à la haute qualité des travaux, il était souvent malaisé de départager les candidats. Aussi, les critères de sélection reposaient sur la précision de l'exécution, la qualité du rendu et du rangement (Savonnerie), la finesse de l'interprétation des valeurs et de la transcription des couleurs, la justesse du dessin, la qualité du tissu et le maintien des dimensions au fil du tissage.

### 2) L'épreuve de dessin

Les épreuves de dessin étaient communes aux deux concours de techniciens d'art :

- spécialité « artiste licier » ;
- spécialité « rentrayeur en tapisserie ».

Les deux jurys félicitent l'ensemble des candidats des deux concours pour la qualité de leur travail ainsi que pour l'attitude de sérieux dont ils ont fait preuve, de façon appliquée, durant les longues séances consacrées aux trois exercices de dessin. Rappelons que la pratique du dessin occupe une place importante dans l'exercice des métiers de licier et de restaurateur, lesquels auront à appréhender, durant leur carrière professionnelle, non seulement la réalisation des dessins mais encore la pratique des couleurs, éléments essentiels à la conception de toute tapisserie.

Pour chacun des exercices, les jurys ont porté une attention particulière au respect des proportions, à la qualité d'exécution ainsi qu'au rendu final. La gestion du temps était là encore déterminante pour parvenir à la parfaite exécution des exercices proposés.

La nature morte, exercice de dessin d'observation, rassemblait plusieurs ustensiles façonnés dans des matériaux divers (métal, céramique, bois, textile) ainsi que des fruits, posés sur une table. Le jury attendait des candidats que ces derniers demeurent attentifs aux rendus des divers matériaux, à la traduction sur la feuille d'un ensemble cohérent, rigoureusement organisé et bien proportionné, quel que soit le point de vue et/ou la perspective choisis par les candidats.

Les meilleures réalisations ont été celles qui, jouant sur des valeurs très proches, ont traduit le plus simplement les jeux d'ombre et de lumière tout en respectant les rapports de proportion des éléments composant la nature morte.

Plusieurs candidats ont hésité à représenter tout ou partie de la table sur laquelle étaient posés les objets. Les jurys, respectueux de la liberté absolue des divers choix de composition de chacun des candidats, ont valorisé avant tout la franchise de l'exécution, la cohérence de la conception d'ensemble du dessin et sanctionné des réalisations où l'hésitation stylistique semblait emboîter le pas aux défaillances techniques. Il convient en effet de considérer ces exercices, par nature académiques, comme appelant aussi à la sensibilité des candidats : pour autant, la sécheresse éventuelle d'une composition (lorsque cette dernière ne constitue pas un effet de style volontaire) offre souvent moins de charme que l'audace, par nécessité mesurée et contenue dans le cadre contraignant de ces exercices, d'une interprétation artistique assumée.

L'étude de rythme, réalisée d'après une tapisserie exposée *in situ*, est un exercice complexe qui consiste à traduire au moyen du dessin, sur un format donné et sans faire usage de la couleur, la composition de l'œuvre originale afin de révéler la cohérence d'ensemble ainsi que les qualités plastiques de l'œuvre, éléments reposant sur le rythme de la composition, le chromatisme général, les valeurs et le rendu final du tissage. Chaque étude de rythme expose de la façon claire et concise la manière dont le candidat appréhende la tapisserie qui lui est présentée dans le cadre de cet exercice.

Les candidats se sont acquittés de ce travail délicat parfois avec une certaine difficulté à respecter parfaitement les consignes, notamment le respect exact du rapport des proportions induit par le format de l'œuvre. Dans l'ensemble, les travaux des candidats ont révélé avec clarté la dynamique de l'œuvre proposée, offrant une lecture sensée et une analyse réfléchie de l'œuvre originale.

Les candidats devaient en troisième lieu réaliser sur une toile (d'un format de 1 mètre x 1 mètre) un agrandissement aux carreaux d'après une reproduction d'une peinture intitulée *Lemons*, par Leigh-Anne Eagerton, puis procéder à la mise en couleur de leur travail, d'après le document photographique qui leur était fourni.

La haute qualité des travaux des candidats doit être soulignée, d'autant que la composition de Leigh-Anne Eagerton, qui nourrissait le thème de cet exercice difficile, associait à la complexité de la composition les jeux récurrents des divers modelés qu'appelaient les rendus des multiples éléments représentés par l'artiste. Certains candidats ont traduit avec une habileté remarquable les effets de matière, la fluidité de la touche ainsi que les valeurs chromatiques délicates de l'œuvre originale. D'autres candidats ont préféré tenter une interprétation plus libre de l'œuvre originale et se sont par ailleurs parfois un peu trop éloignés des consignes qui leur étaient données. Aussi le jury a-t-il jugé équitable de valoriser les travaux des candidats qui, respectueux des consignes qui préconisaient la plus grande fidélité possible envers l'œuvre de Leigh-Anne Eagerton, avaient su respecter au mieux les effets de matières, le chromatisme, les valeurs et la touche de l'œuvre originale. Peu de réalisations ont failli à la cohérence plastique de l'ensemble résultant de l'agrandissement aux carreaux, mais des imprécisions (essentiellement sensibles dans l'interprétation de la perspective de la composition originale, reposant sur un rythme de courbes convergentes) ont été sanctionnées lorsque ces dernières traduisaient une certaine confusion dans la perception de l'œuvre originale.

### III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 5.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	0	0	0	0
Femmes	10	9	5	5	5	5
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

Seuil d'admissibilité : 12,9 sur 20.

Amplitude des notes : de 12,9 à 17,6 sur 20.

Seuil d'admission : 14,05 sur 20.

Amplitude des notes : de 14,05 à 17,05 sur 20.

Monsieur Pascal TORRES  
Président du jury